Petit Bavard

Octobre-Novembre 2020

Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac



Ça va bien aller, on continue...pour la 2e vague!!!

Sommaire

```
Page 2 sommaire
Page 3 la vie municipale;
Page 4 la collecte d'ordure et de récupération ;
Page 5-6 RGMRM;
Page 7 La Bibliothèque;
Page 8 La Chronique de l'inspecteur;
Page 9 régie des Incendies ;
  Prévention
Page 10 MRC Mékinac;
Page11 Vaccination Anti-Grippe; Friperie Seconde Vie;
Église 12 Église
  Période de la Dîme ;
Page 13-16 Âge d'or;
Page17 Vie active;
Page 18Apha;
Page 19 Apportez vos feuilles à la ferme ;
Page 20 Association des personnes aidants de la Vallée de Batiscan;
Page 21 Nez Rouge;
Page 22 Carrefour emploi Mékinac;
Page 23 SPCA;
Page 24 Responsable du journal;
```



BIENVENUE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Un lieu panoramique!

La Vie municipale

Séance du conseil a eu lieu le 7 octobre 2020. Afin de prendre connaissance des sujets traités lors de la séance du conseil, nous vous rappelons que les textes intégraux des décisions du conseil municipal sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

Prochaine séance du conseil

Se tiendra, le **4 novembre 2020** à huis clos. Nous afficherons sur le site web l'ordre du jour quelques jours avant la séance afin de permettre aux citoyens de nous interroger sur un sujet qui les concernes! Toutes questions devront nous être transmise par courriel à l'adresse suivante: st-roch@regionmekinac.com

Horaire du Bureau municipal

Lundi au mercredi : 9 h 00 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30

Jeudi: 9 h 00 à 12 h et de 12 h 30 à 16h.

Vendredi: fermé





Collecte des ordures : mardi (haut)

OCTOBRE								NOVEMBRE								DÉCEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S		D	L	М	М	J	V	S		D	L	М	М	J	V	S	
				1	2	3	40	1	2	3	4	5	6	7	45			1	2	3	4	5	49
4	5	6	7	8	9	10	41	8	9	10	11	12	13	14	46	6	7	8	9	10	11	12	50
11	12	13	14	15	16	17	42	15	16	17	18	19	20	21	47	13	14	15	16	17	18	19	51
18	19	20	21	22	23	24	43	22	23	24	25	26	27	28	48	20	21	22	23	24	25	26	52
25	26	27	28	29	30	31	44	29	30						49	27	28	29	30	31			1

Calendrier de Récupération : mercredi (bas)

OCTOBRE								NOVEMBRE									DÉCEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S		D	L	М	М	J	V	S		D	L	M	М	J	٧	S		
				1	2	3	40	1	2	3	4	5	6	7	45			1	2	3	4	5	49	
4	5	6	7	8	9	10	41	8	9	10	11	12	13	14	46	6	7	8	9	10	11	12	50	
11	12	13	14	15	16	17	42	15	16	17	18	19	20	21	47	13	14	15	16	17	18	19	51	
18	19	20	21	22	23	24	43	22	23	24	25	26	27	28	48	20	21	22	23	24	25	26	52	
25	26	27	28	29	30	31	44	29	30						49	27	28	29	30	31	1100		1	

Ninon Fortier Secrétaire Municipalité St-Roch-de-Mékinac Tél.:819-646-5635 p. 188

ninon.fortier@regionmekinac.com

VIDANGE D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

POUR EN SAVOIR plus sur la vidange, le fonctionnement et l'entretien de votre installation septique, CONSULTEZ notre <u>dépliant (pdf)</u>.

À la demande de ses municipalités membres, la Régle de gestion des matières résiduelles de la Mauricle (Régle) a mis sur pied un programme complet de vidange d'installations septiques incluant la coordination, la collecte, le transport et le traitement des boues.

La Régie vous simplifie la vie ! Une vidange sans souci au meilleur prix.

- Le temps venu, la Régle vous avisera par écrit du jour prévu de la vidange de votre installation septique et de la procédure à sulvre. Il est important de préparer votre installation septique adéquatement.
- Traitement écologique des boues GARANTI. Avec la Régie, vous êtes assuré que le traitement des boues respecte les plus hautes normes environnementales en vigueur.
- Une vidange au meilleur prix En tant qu'organisme municipal, la Régie ne fait aucun profit. Vous bénéfictez donc du meilleur prix,
- 4) Les coûts de la vidange de votre installation septique sont facturés directement à votre municipalité et portés à votre compte de taxes.
- 5) De façon générale, la réglementation prévoit qu'une installation septique doit être vidangée au moins:
 - tous les deux (2) ans pour les résidences permanentes
 - tous les quatre (4) ans pour les résidences salsonnières

NOUVELLE APPLICATION

Vous pouvez à présent consulter en ligne certaines informations concernant votre dossier de fosse septique.

Cliquez sur "MON DOSSIER" pour accéder à l'application.

MON DOSSIER

* Si la Régle a causé un dommage à l'un de vos blens lors des opérations de vidange de votre Installation septique et que vous prévoyez réclamer une réparation, veuillez utiliser le formulaire de réclamation, <u>Cliquez lci</u> pour accéder au formulaire en ligne. Ce formulaire est également disponible aux bureaux de la Régie.

Le traitement écologique des boues de fosses septiques

Les boues provenant des installations septiques sont acheminées au centre de traitement aménagé à même les installations de la Régle à Saint-Étienne-des-Grès. Les boues sont filtrées et ensuite déshydratées dans le but de séparer la partie soilde de la partie liquide (filtrat). La partie soilde est utilisée comme matière fertilisante sur le recouvrement final des cellules complétées du lieu d'enfouissement alors que le filtrat est intégré au traitement du lixiviat.

LA VIDANGE SÉLECTIVE

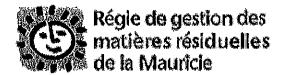
Nos camions de vidange sont dotés de la toute nouvelle technologie Juggler^{MC},

Boues de fosses septiques

Tout au long du processus, plusieurs échantillons sont prélevés et envoyés pour analyse dans un laboratoire environnemental accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les municipalités desservies par la Régie sont assurées que le traitement et la disposition des boues rencontrent les normes gouvernementales en vigueur.

Ce type d'équipement est conçu pour aspirer les liquides et les solides séparément. La partie liquide est filtrée à 99,98 % à même le véhicule de collecte et retournée immédiatement dans la fosse dans le cas des installations septiques standards, c'est-à-dire munies d'une fosse septique et d'un champ d'épuration. Ainsi, seules les boues sont transportées au centre de traitement de la Règle.



Données des fosses

Cet outil vous permet de consulter les données de votre fosse. Veuillez s.v.p. entrer l'adresse où votre fosse est installée afin d'accéder à l'information.

*** Veuillez sélectionner le secteur ***

.____

RETOUR AU SITE INTERNET DE LA RÉGIE



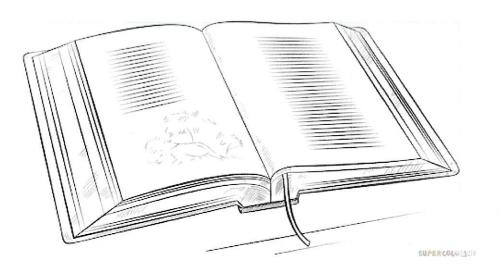
Bibliothèque Municipale

Lieu : 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac

Responsable : Mme Lise Bérubé

Horaire de la bibliothèque : tous les mercredis de 13h00 à 16h00 et de 18h30 à 20h30.

Prenez note que l'échange de livre a été fait le 23 septembre dernier si vous voulez voir les nouveautés.



RAPPEL-INTERDICTION, STATIONNEMENT DANS LES RUES PENDANT LA PÉRIODE ARTICLE 8

Hiver

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur un chemin public entre 23H00 et 07H00 du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

ARTICLE 14

Amendes

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende.

Relativement aux articles 5, 6 et 8, le contrevenant est passible d'une amende de 30 \$.

RAPPEL-TRAVAUX SANS PERMIS

En tant qu'inspecteur de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac, c'est mon devoir de vous informer sur des sujets concernant la règlementation de votre municipalité, dont <u>"L'émission des permis et certificats"</u>.

Voici les travaux qui demandent un permis ou un certificat d'autorisation:

- toutes constructions (garage, remise, quai, escaliers, résidence principale, clôture, etc.)
- Toutes rénovations intérieures et/ou extérieures du bâtiment principal et/ou secondaire (mur intérieur, plancher, revêtement toiture et murs, salle de bain, véranda, etc.)
- Abattage d'arbres, changement d'usage d'un bâtiment, transport d'un bâtiment, l'installation d'un bâtiment temporaire ou d'un usage temporaire, installation d'une roulotte ailleurs que sur un camping pendant 15 jours, la construction d'un nouveau chemin desservant un bâtiment principal, etc.
- Opérations cadastrales;
- installations d'un prélèvement d'eau,

Ce sont des exemples de travaux parmi tant d'autres. Vous faîtes ces travaux sans obtenir l'autorisation de la municipalité, vous aller êtes passible d'une sanction ou d'une peine d'amende allant de 300,00\$ à 1 000,00\$ pour une personne physique et de 600,00\$ à 2 000,00\$ pour une personne morale. Si récidive, le maximum est de 2 000.00\$ pour une personne physique et de 4 000.00\$ pour une personne morale et peut être imposé pour chaque jour que dure l'infraction. Pour éviter toutes problématiques, vous obtenez un permis ou certificat à moindre coût variant de 10.00 à 50.00\$ selon le type de document demandé.

Alors, n'hésitez pas à communiquer avec moi. De plus, consulter le site internet de la municipalité :

http://www.strochdemekinac.com/.

Bien à vous!

Véronique Baril

Véronique Baril, inspectrice en bâtiment

inspecteurst-roch@regionmekinac.com



Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice 1210, route Ducharme

Saint-Roch-de-Mékinac (Québec)

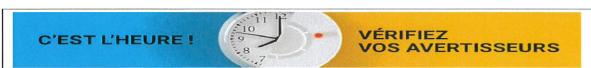
G0X 2E0

Tél.: 819 646-5200 Téléc.: 819 646-5200 rivstm@tlb.sympatico.ca





Utilisez ces conseils de prévention des incendies pour sensibiliser votre entourage!



Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement.
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile, sans oublier le sous-sol.

Astuce:

- Procurez-vous un avertisseur avec une pile au lithium, impossible de retirer la pile!
- Rappelez-vous que la durée de vie de tout modèle est de 10 ans!

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/avertisseur-fumee/installation-entretien.html

CITOVEN









L'automne s'installe lentement et semble bien décidé à demeurer en place. L'air plus frais de cette saison nous amènera à fréquenter davantage les endroits fermés et à délaisser tranquillement les grands espaces extérieurs.

Toutefois, nous nous devons de garder en tête l'importance de se protéger du virus qui court toujours.

La MRC de Mékinac et les 10 municipalités qui la composent désirent rappeler à tous les citoyens qu'il est de notre devoir collectif de demeurer vigilant face à la possibilité d'affronter une deuxième vague de propagation de la COVID-19.

Depuis les derniers mois, nous prouvons que tous ensemble, nous pouvons sortir plus fort des épreuves. Cet effort collectif se déploiera efficacement et facilement si nous y mettons du nôtre dans chacune de nos actions quotidiennes.

Respectons-nous les uns les autres, citoyens et commerçants en portant le masque dans les lieux publics et dans nos commerces locaux. Gardons nos distances pour demeurer près des gens que nous aimons le plus longtemps possible. Lavons-nous les mains et limitons les contacts avec les surfaces que nous pouvons éviter de toucher.

Demeurons unis, forts et surtout en santé.

mend

Bernard Thompson, préfet





Campagne de vaccination anti-grippe

Endroit:

Salle Anna Hébert, 1455 Route Ducharme, (i.e. Salle de l'âge d'or)

St-Roch de Mékinac, GOX 2EO

Date:

Lundi le 16 novembre 2020

Heure:

9:30 - 12:30 am

Sur rendez-vous uniquement:

Par téléphone:

1-833-802-0460

Par Internet:

Site de Clic-Santé



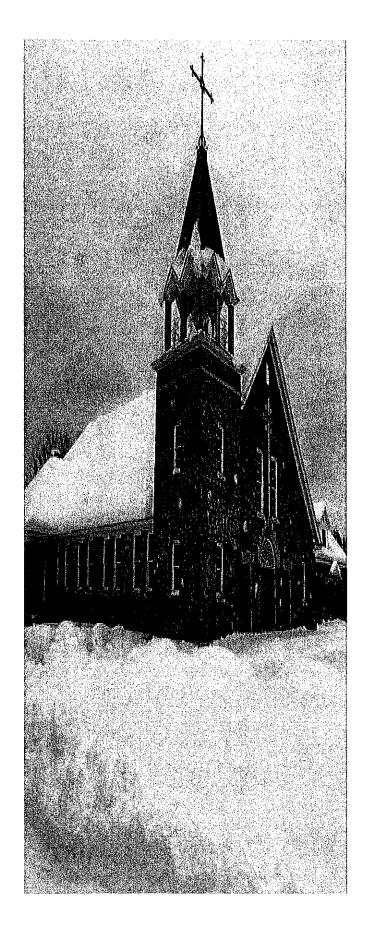


Nous sommes fermés jusqu'à nouvelle ordre

Pour plus d'informations, contactez Marlène Doucet au 418 507-1500

Vos dons de jouet, vêtement, vaisselle ou autres sont toujours appréciés, veuillez les déposer dans les boites prévues à cet effet si nous sommes absents.

Merci de votre compréhension!



Un rappel

Il est encore temps pour les personnes désirant de contribuer à la dîme.

Merci pour votre contribution et de votre collaboration.

SVP : faire parvenir par la poste,

Faire un chèque au nom de :

Fabrique St-François

Communauté St-Roch de Mékinac

1214 rue Principale

St-Roch de Mékinac, Qc

GOX 2E0





Club âge d'or St-Roch-de-Mékinac

Prenez note que les activités de l'âge d'or sont encore suspendu dû à la Covid-19

Les cartes de membres sont arrivées, si vous n'avez pas reçu votre appel téléphonique vous pouvez communiquer avec Monsieur ou Madame Gaétan Beauchesne pour vous la procurer.

Pour information : Monsieur ou Madame Gaétan Beauchesne au 819 646-5434

Message du président.

St-Roch de Mékinac est une localité de rêve de par son site, de par sa population et de par son environnement et sa tranquillité. Malheureusement depuis une décennie, une régression s'est installée. Tout d'abord, l'école a été fermée, puis s'ensuivit la fermeture des stationservices, des dépanneurs, des restaurants et j'en passe. Il est grand temps que la population se prenne en main et se relève de cette léthargie.

Aujourd'hui, je veux vous entretenir plus particulièrement d'un organisme sans but lucratif qui se met essentiellement au service la population locale. Cet organisme a sa nécessité et son importance au sein de la population et je parle ici du Club de l'Âge d'Or local. Cet organisme est le dernier survivant dans les limites de St-Roch, mais celui-ci se meurt. La population âgée et plus jeune a un important besoin de cet organisme dont la priorité est de fournir des services (i.e. prêts de local pour prise de sang et vaccination, Vie Active et autres activités rendant service à la population en général) et des activités (i.e. soirée repas-danse, bingo, quilles, cartes et autres) pour la population locale.

Malheureusement, la population semble se désintéresser de la disparition éventuelle de cet organisme. Pourquoi? À vous de nous le dire. N'oubliez pas que c'est la dernière option qu'il reste à St-Roch de Mékinac pour fournir des services à la population.

Pour l'année 2018-2019, les résultats financiers de l'organisme ont affiché un manque à gagner d'environ 2340.00\$ et pour l'année 2019-2020 un déficit de 2275.00\$, la pandémie COVID-19 ayant empêché à partir de la mi-mars, toute activité lucrative, ce qui a eu pour effet d'augmenter de façon importante le déficit. Le compte bancaire est presque épuisé. La santé financière du Club ne permettra pas à l'organisme d'offrir quelque service ou activité que ce soit pour la prochaine année. Les frais fixes sont importants et malheureusement inévitables et sont largement supérieurs aux revenus presque inexistants, due à la pandémie, sauf pour les revenus d'adhésion qui sont peu importants et en baisse drastique. Pour différentes raisons, certains membres ne renouvellent pas leur adhésion au Club.

Si vous êtes âgés de 50 ans et plus, si vous désirez participer au rayonnement de votre population locale, si vous voulez vous préparer une retraite intéressante et sans isolement permanent, si vous avez du temps et de l'énergie disponible, si le bénévolat vous intéresse, alors venez-vous joindre à nous. Cela permettra de rendre un précieux service aux gens autour de vous. Si vous voulez contrer la disparition du dernier organisme locale, alors n'hésitez à devenir un membre actif ou encore mieux, à vous impliquer et vous engager au sein de l'organisme en tant que bénévole ou encore mieux, administrateur. Cela ne vous intéresse pas, vous laisse indifférent, alors bienvenu au village moribond et sans âme.

Le Club, présentement, est maintenu à bout de bras par des personnes très âgées, épuisées par la vie et la tâche à accomplir. Notre précieuse secrétaire, pour cause de santé, a été contrainte à remettre sa démission. Un grand merci pour tout le labeur, l'énergie et les idées apportées.

Le Club est donc à la recherche d'un membre actif désirant s'impliquer au conseil d'administration. De plus, le Club est à la recherche de relève pour le futur comme membre du conseil d'administration. Ces personnes apporteront de l'énergie additionnelle, des idées nouvelles et une source précieuse pour les services et activités qui seront éventuellement accessibles à la population locale. Si cette aventure vous intéresse, veuillez nous contacter et nous nous ferons un immense plaisir de vous accompagner dans cette démarche.

Le conseil d'administration met actuellement tout en œuvre à trouver des solutions acceptables pour permettre au Club de continuer sa mission. Nous vous tiendrons au courant s'il y a développements.

Alors, les 50 et plus, venez-vous joindre à nous et profiter de tous les services, activités et avantages que la carte de membre peut vous apporter. Venez- vous impliquer afin de permettre à l'organisme d'évoluer et de s'ajuster aux nouveaux besoins de la relève. Remarquez que le Club est affilié à la FADOQ par l'entremise le FADOQ Mauricie, et ainsi vous bénéficiez d'une foule de rabais pouvant éventuellement couvrir les déboursées pour l'obtention d'une adhésion.

Notez bien que le précédent texte n'engage en rien l'opinion de votre Club et de son conseil d'administration et qu'il n'est que l'opinion personnelle du signataire.

Gaétan Beauchesne.
Président
Club de l'Âge d'Or Affilié
de St-Roch de Mékinac.

Avis de convocation pour Une assemblée extraordinaire.

À tous les membres actifs du Club de l'Âge d'Or Affilié de St-Roch-de-Mékinac

Objet:

Assemblée extraordinaire du Club.

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous convoquons à l'Assemblée extraordinaire du Club de l'Âge d'Or Affilié de St-Roch-de-Mékinac, qui se tiendra *mercredi le 11 novembre 2020, à la salle Anna Nobert située au 1455 route 155, St-Roch-de-Mékinac, à 13:30 heures.*

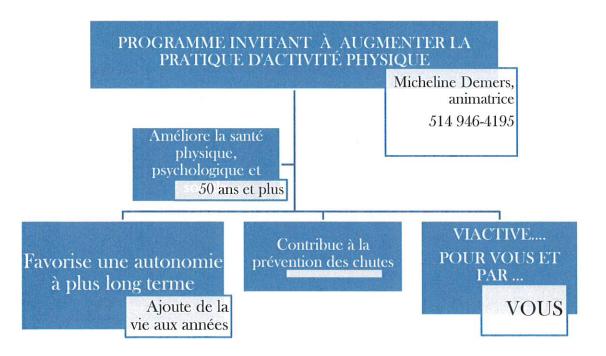
L'objet de cette assemblée est le suivant :

Avenir du Club et vente de ses immobilisations.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Louise Morin, secrétaire. Club de l'Âge d'Or Affilié de St-Roch-de-Mékinac





Les séances de Vi-Active sont aussi suspendu jusqu'à nouvelle ordre du à la pandémie Covid-19.



Micheline Demers, animatrice

514 946-4195



301, rue st-Jacques # 210 418-289-3630 www.apham.org ou sur

ide

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informer et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.







Fermes participantes

de la Mauricle:

CHAMPLAIN: Ferme Champlinoise Inc., 1396, rue Notre-Dame

HÉROUXVILLE : Ferme Parcelles de Solell SENC, 1000, chemin de la Grande-Ligne

LA TUQUE: Ferme Michel Kroft, 715, route 155 Sud LOUISEVILLE: Les Jardins Ricard Inc., 771, 2º Avenue

NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL: Horticulture Sucrerie Buisson enr., 2851, route 157

SAINT-ADELPHE: Ferme Jalico Inc., 420, rang Saint-Joseph

SAINT-ALEXIS-DES-MONTS: Ferme Bio Auto Fertile René Langlois inc., 641, rue Sainte-Anne

SAINT-BONIFACE: Ferme du Village (1951) inc., 326, rue Principale SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE : Ferme René Perreauit Inc., 700, 2º Avenue SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN: Forme Campanipol, 310, rang Sud ou Ferme Paquette-Dessureaux, 401, chemin de la Rivière-à-Veillet

ou Pranasens Inc., 240, rang Rivière-à-la-Lime

SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON: Ferme Serge Dupuis, 992, chemin des Loisirs

SAINTE-THÈCLE: Ferme Eurovers, 2680, chemin Saint-Thomas

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS : Ferme La Cuellle, 574, chemin des Dalles

SAINT-JUSTIN: Ferme François Gagnon, 871, rue Duchesnay SAINT-SÉVERIN: Ferme Dérybec inc., 240, chemin des Moulins

SAINT-STANISLAS: Ferme Sylvain Monorain, 850, route 352

SAINT-TITE: Ferme Pierre Thillault, 1654, Grand Rang

TROIS-RIVIÈRES: Ferme Les Vieilles Forges S.N.C., 11625, boulevard des Forges

L'utilisation des sacs de papier est à privilégier. Ils sont compostables. Les sacs de plastique devront être viclés sur places à l'endroit désigné.

À la ferme, seuls les feuilles et le gazon sont acceptés.

Áucun autre type de résidus, tels que les résidus de table, les branches, les arbustes, les arbres ou tout autre résidu non vert, n'est autorisé.

Une initiative de :





Vous compostez? Pensez à garder quelques sacs pour vous!



Prendre soin de SOI tout en prenant soin de L'AUTRE

SERVICES OFFERTS

Activités diverses

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) GOX 3G0 🚳 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390 POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3KO 🕿 819 840-0457

info@aidantsvalleebatiscan.org | www.aidantsvalleebatiscan.org

PROGRAMMATION NOVEMBRE 2020

Semaine des proches aidants et des aînés.

1ère édition du salon complètement virtuel

Du 1 er Novembre au 8 Novembre 2020

Conférence de Blandine Soulmana : La résilience



La résilience, permet de chercher de l'aide et de se laisser aider, c'est devenir un acteur et quitter le statut de victime. Cette conférence illustre l'importance de la résilience et donne des moyens simples de la construire : accepter ce que l'on ne contrôle pas, laisser le temps au temps, s'adapter au stress, aller chercher de l'aide et développer ses propres mécanismes pour être heureux.

Le Vendredi 6 Novembre 2020

Heure: 18 h 30

Où: 301, rue St-Jacques, Ste-Thècle

INSCRIPTION OBLIGATOIRE!

1-855-284-1390

Café-jasette:

Vous êtes invités à venir vous poser un instant et partager sur différents sujets dans un endroit chaleureux et convivial. Soyez assuré de la confidentialité des partages et aussi de la sécurité des mesures mises en place pour la santé de tous et toutes. Au plaisir de discuter avec vous!

Le 10 Novembre 2020 de 13 h 15 à 15 h 00

St-Luc-de-Vincennes

Le 12 Novembre 2020 de 13 h 15 à 15 h 00

Ste-Thècle, local 217

INSCRIPTION OBLIGATOIRE!

Aider sans s'épuiser : Communiquer ses émotions

Communiquer ses émotions n'est pas toujours simple et il est important d'apprendre à le faire pour ensuite permettre un échange serein et plus empathique avec nos proches. Lors de cet atelier, vous serez amené à identifier adéquatement vos émotions et apprendre à bien les communiquer par la suite.

Le 17 Novembre 2020 de 13 h 15 à 15 h 00

660, rue Principale, St-Luc-de-Vincennes

Le 19 Novembre 2020 de 13 h 15 à 15 h 00

301, rue St-Jacques, Ste-Thècle, local 217

Atelier: Des pieds qui nous soutiennent et qui nous mènent au bout du chemin.

Marie-Claude Thivierge est infirmière formée en podologie et souhaite vous informer sur l'importance de prendre soin de cette partie du corps souvent négligée et mal menée. La santé des pieds est capitale pour le bien-être du reste du corps. Un exposé sur différentes complications vous sera offerte et à la fin, vous aurez également la chance de rencontrer Mme Thivierge en toute confidentialité, si besoin.

Le 24 Novembre de 13 h 15 à 15 h 00 660 rue Principale, St-Luc-de-Vincennes

INSCRIPTION OBLIGATOIRE !

Il est OBLIGATOIRE de réserver par téléphone, 4 jours avant la date, pour toutes les activités, puisque celles-ci ont des places limitées. Certaines activités seront également disponibles par zoom. 1-855-284-1390



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Opération Nez rouge Mékinac n'offrira pas le service de raccompagnement en 2020

Saint-Tite, le 7 octobre 2020 - L'Opération Nez rouge Mékinac n'offrira pas de service de raccompagnement durant le temps des Fêtes 2020. Dans le contexte sanitaire actuel et après analyse de son impact logistique, l'Opération Nez rouge a pris la décision de ne pas mettre en place, au niveau national, son service de raccompagnement, ce qui inclut notre région.

« La sécurité de nos bénévoles, de nos clients et de nos maîtres d'œuvre locaux a toujours été la priorité de nos actions. » rappelle Jean-Philippe Giroux, directeur général de l'Opération Nez rouge, avant d'ajouter : « La décision a été longuement réfléchie et elle n'a pas été prise sans émotions. Nous sommes convaincus que de belles actions resteront possibles durant le temps des Fêtes et, d'ici là, nous rappelons à toutes et à tous de planifier leur retour à la maison de façon sécuritaire. » L'Opération Nez rouge Mékinac dévoilera les détails de sa campagne 2020 de sensibilisation, mais sans service de raccompagnement, durant le mois de novembre.

L'Opération Nez rouge Mékinac remercie tous ses bénévoles et ses partenaires pour leur soutien année après année. La campagne 2020 sera certes différente, mais l'Opération Nez rouge Mékinac sait qu'elle pourra compter sur leur soutien pour traverser cette période inédite afin de se retrouver en 2021, dossard rouge sur le dos, silionnant les routes de nos communautés.

À propos de l'Opération Nez rouge Mékinac

Le service de raccompagnement de l'Opération Nez rouge Mékinac est offert depuis 23 années dans la région par Fondation Jeunesse Mékinac et a pour mission de valoriser l'adoption d'un comportement responsable dans toutes situations de facultés affaiblies par une approche citoyenne non moralisatrice en offrant un service de raccompagnement qui sert de campagne de financement à notre organisation. Chaque année, le service de raccompagnement permet d'amasser environ 5 000 \$ en dons dans notre région, une somme qui est remise à 100% au maître d'œuvre pour la réalisation de projets en lien avec la jeunesse et le sport amateur.

L'Opération Nez rouge Mékinac vous invite, en tout temps, à planifier votre retour à la maison en toute sécurité en appelant un parent, un taxl ou en désignant un chauffeur avant votre soirée.

-30-

Information : Manon Hamelin Coordonnatrice Opération Nez rouge Mékinac 418-289-2023

Information:
Aurélie Levy
Coordonnatrice, Relations publiques
Opération Nez rouge
Ligne média: 418 800-2884
alevy@operationnezrouge.com





COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Desjardins et Place aux Jeunes Mékinac

Saint-Tite, 14 octobre 2020 – Le contexte particulier dans lequel se déploient les activités cette année force les organisations à s'adapter à tous les niveaux, notamment au niveau financier. Bénéficiant généralement des retombées du Festival Western de St-Tite pour financer la portion d'investissement du milieu dans les activités du projet Place aux Jeunes Mékinac, la direction du Carrefour emploi Mékinac a dû faire face à un manque à gagner important.

Ils ont ainsi adressé une demande à la Caisse Desjardins Mékinac/Des Chenaux afin d'obtenir un financement ponctuel en lien avec le maintien des activités d'attraction, d'accueil et de rétention de jeunes diplômés dans la MRC Mékinac. Par son fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse a accepté de soutenir l'initiative Place aux jeunes pour un montant de 4 000 \$. Ce montant servira à défrayer certaines activités d'accueil de candidats qui arrivent sur le territoire, particulièrement pour y habiter et y travailler. Depuis plus de 20 ans, le projet Place aux Jeunes a permis à de nombreux participants de découvrir nos municipalités et de s'y établir. Parmi eux, de nombreux créateurs d'entreprises qui dynamisent l'économie du territoire.

Si l'accueil de nouveaux résidents sur un territoire nécessite la coopération et la collaboration de tous ses citoyens, l'agent de migration constitue certainement un collaborateur de premier niveau dont le mandat est de prendre contact avec ces personnes intéressées au territoire, à les accompagner pour se trouver un emploi, un logement et répondre à tous les besoins qui peuvent se présenter à ces nouveaux résidents (garderie, services sociaux, activités de loisirs, etc.) Merci à Desjardins d'appuyer concrètement ce projet!

P.J. Photo de Charles Massicotte Bourbeau (Directeur général Desjardins Mékinac/Des Chenaux), Yan Bellemare (Agent Place aux jeunes), Guy Veillette (Directeur général Carrefour Emploi Mékinac).

-30 -

Source:
Guy Veillette, directeur
Carrefour emploi Mékinac
418 365-7070, poste 1221 | administration@cjemekinac.org



Procédure d'accueil des animaux errants, abandonnés et dépôt d'une plainte

La Société protectrice des animaux de la Mauricie accueille, sans frais, tous les animaux de compagnie (chats et chiens), errants morts ou vivants, amenés au refuge par un représentant de la municipalité ou par ses citoyens afin que le temps d'errance soit fait tel que prévu au règlement municipal.

À noter que la SPA Mauricie peut aussi se déplacer gratuitement pour aller récupérer les animaux errants retrouvés sur le territoire de la municipalité.

Les citoyens qui doivent se départir de leur animal peuvent se présenter à la SPA Mauricie sur les heures d'ouverture, après avoir obtenu un rendez-vous, pour l'abandonner et acquitter les frais exigibles. La SPA Mauricie peut également se déplacer pour récupérer les animaux abandonnés par les citoyens. Ces derniers doivent débourser les frais d'abandon et de déplacement.

Marche à suivre pour déposer une plainte par internet : http://www.spamauricie.com/services/reception-et-traitement-des-plaintes/

COMMENT NOUS REJOINDRE PAR TÉLÉPHONE

Heures d'ouverture de la succursale de Trois-Rivières (Sujet à être modifiées)

<u>Lundi au samedi : 10h à 17h</u> <u>Dimanche : fermé</u>

Sur les heures d'ouverture : Composez le 819 376-0806

Pour les animaux de compagnie errants :

· Option 1 pour Trois-Rivières, option 3 pour animaux errants

Pour déposer une plainte :

• Option 1 pour Trois-Rivières, option 6 pour le secteur réglementation

Pour les abandons :

• Option 1 pour Trois-Rivières, option 7 pour l'abandon d'un animal

Hors des heures d'ouverture : Composez le 819 376-0806

Service d'urgence 24/7 de disponible : assistance à la Sureté du Québec, animal blessé sur la voie publique, animal errant ne pouvant pas être gardé par le citoyen jusqu'au lendemain, votre appel sera transféré à notre centrale d'appel qui joindra le patrouilleur de garde :

Option 1 pour situation d'urgence pour une ville ou municipalité autre que Trois-Rivières

PROTÉGER . SOIGNER . ADOPTER

5000, boulevard Saint-Jean Trois-Rivières (Québec) G9B 0N4 Téléphone : 819 376-0806

2800, rue des Contremaîtres Shawinigan (Québec) G9T 5K5 Téléphone : 819 538-9683





Vos suggestions seront appréciées et considérées Merci!

Ninon Fortier Secrétaire-trésorière adjointe Municipalité St-Roch-de-Mékinac Tél. :819-646-5635 p. 188

ninon.fortier@regionmekinac.com